



## RETRAITES, SALAIRES, EMPLOI: MÊME COMBAT !

*La CGT NAVALE souhaite à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Chantier une bonne année 2023. Une année malheureusement qui s'annonce aussi chargée en attaques en tout genre contre le monde du travail et ses conditions de vie.*

### **Annonces du gouvernement sur les retraites: Il y a toutes les raisons d'être en colère !**

---

En ce début d'année 2023, le gouvernement tente de remettre le couvert pour reculer l'âge de départ à la retraite ou baisser le montant des pensions par l'augmentation du nombre de trimestres.

- **Aux chantiers, bon nombre de salariés « chantiers » ou sous-traitants ne s'imaginent pas faire de vieux os dans l'entreprise jusqu'à 64 voire 67 ans. Tout le monde sait que c'est physiquement impossible pour la plupart des métiers. Beaucoup d'ouvriers mourront avant même leur retraite, en ayant pourtant cotisé toute leur vie. C'est avec notre peau qu'ils jouent !**



**Alors le problème n'est pas de s'attaquer aux droits des salariés qui en ont encore, le problème est d'imposer que l'argent et les richesses que nous produisons soient utilisés pour notre bien à tous au lieu d'être distribué aux grands actionnaires! (Les dividendes versés par les entreprises du CAC 40 atteignent 56,5 milliards d'euros en 2022, un record !)**

**Aucune raison de laisser faire...préparons-nous à la mobilisation et à la riposte, par les débrayages et la grève ! Nous appellerons évidemment à participer aux dates de mobilisations à venir, profitons-en pour nous retrouver collectivement et nous organiser.**

### **Les salaires et l'inflation : rien n'est résolu en ce début d'année 2023**

---

Aux chantiers navals la fin d'année a été l'occasion de mobilisations pour les salaires. 300€ pour tous était la revendication de la CGT Navale. On peut dire que ce minimum reste valable encore plus en ce début d'année alors que l'inflation continue.

**D'ailleurs il serait logique que les salaires augmentent quand les prix augmentent. Oui, l'échelle mobile des salaires est une revendication plus que d'actualité... une nécessité vitale !**



➤ L'accord salarial chantiers de l'Atlantique, qui n'a pas été signé par la CGT, ne répond pas à ces revendications.

Il y aura certes un effet loupe sur le taux horaire dans un premier temps et une augmentation des seuils d'accueil des nouveaux embauchés, mais rien qui ne changera significativement la vie des travailleurs aux plus bas salaires dans cette entreprise!

Avec une enveloppe à 6.5% d'augmentation individuelle, une partie des cadres supérieurs pourront prétendre à une augmentation de 300€, tant mieux pour eux...mais le prix d'un paquet de pâtes est-il plus cher pour eux que pour les premiers salaires ouvriers ? C'est bien 300€ minimum pour toutes et tous qu'il nous faut !

**Chantiers ou sous-traitants, les salaires sont encore trop bas et le caddie de courses ne cesse d'augmenter...là aussi, il faut sortir des dates du patron et de ses « négociations » sur les salaires qui n'en sont pas...continuons à construire la mobilisation en ce début d'année.**

## **Attaques sur le contrat de travail...**



Une autre attaque en règle se prépare en 2023 avec la nouvelle convention collective métallurgie nationale signée en février 2022 par la CFE/CGC, FO et la CFDT pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

➤ Pour tous ceux qui sont sous la convention collective métallurgie (vérifiez en haut à gauche de votre bulletin de paie), le coefficient qui détermine votre salaire va disparaître. Ce sera votre poste de travail qui sera noté pour déterminer votre salaire et d'ailleurs il est prévu que seul le patron pourra déterminer la cotation de votre poste de travail !

D'autres conséquences sont prévues comme la disparition du statut ATAM ou la possibilité de baisser le salaire en cas de changement de poste ultérieurs au cours de la carrière et bien d'autres attaques : sur les heures sup, les horaires...

**Sur ce sujet comme sur les autres, seul le rapport de force comptera pour que le patron ne se croie pas les mains libres!**

## **En conclusion : des vœux de luttes collectives !**

Les profits aux chantiers et dans toute la société sont conséquents... pourtant Chantiers comme sous-traitants, les attaques vont pleuvoir en nombre. Déjà les heures supplémentaires imposées, les changements d'horaires au dernier moment se font sentir dès les premiers jours de la reprise...

**Alors, en 2023, trouvons ensemble le chemin de la lutte pour nos retraites, nos salaires et nos droits à vivre dignement dans et de notre travail !**